



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 115527

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de bien vouloir lui indiquer par catégorie et par grade le nombre de femmes et d'hommes au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire trouvera les éléments de réponse à sa question dans le tableau ci-après.

PERSONNELS RELEVANT DU TITRE II
Administration centrale, services déconcentrés, établissements :

CORPS	HOMMES	FEMMES	CATÉGORIE
Inspecteurs de la jeunesse et des sports	179	66	A
Inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports	13	1	A
Chefs de services administration centrale	1		A
Directeurs administration centrale	3	1	A
Sous-directeurs administration centrale	4	1	A
Administrateurs civils	9	3	A
Contrats Cabinet	8	2	A
Directeur de l'INSEP	1		A
Chefs de département INSEP	2	1	A
Secrétaire général de l'INSEP		1	A
Agent administratif (Conseil national des sports de montagne)	1		A
Directeurs d'établissements	22	3	A
Directeurs adjoints d'établissements	28	10	A

Directeurs régionaux de la jeunesse et des sports	21	1	A
Directeurs régionaux adjoints de la jeunesse et des sports	19	2	A
Directeurs départementaux de la jeunesse et des sports	71	14	A
Chef de mission	1		A
Chef d'arrondissement	1		A
Attachés INSEE	2	1	A
Conservateur du patrimoine	1		A
Conseillers d'administration scolaire et universitaire	5	5	A
Secrétaires généraux		2	A
Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	97	141	A
Contractuels administratifs de catégorie A	25	44	A
Ingénieurs de recherche	1	9	A
Ingénieurs d'études	24	12	A
Assistant ingénieur	0	1	A
Professeur certifié en documentation		1	A
Chargés d'études documentaires	2	2	A
Contractuels techniques de catégorie A	11	6	A
Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs (secteur administratif)	2	1	A
Médecins	32	11	A
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire et d'administration centrale	93	472	B
Contractuels administratifs de catégorie B	8	16	B
Infirmiers	1	20	B
Techniciens paramédicaux	2	1	B
Contractuels techniques, ouvriers de service ou de santé de catégorie B	14	13	B
Techniciens recherche et formation	3	6	B

Adjointes administratifs	103	896	C
Contractuels administratifs de catégorie C	14	120	C
Adjointes techniques	28	3	C
Maîtres-ouvriers	35	6	C
Ouvriers d'entretien et d'accueil	137	159	C
Ouvriers professionnels	106	17	C
Adjointes techniques recherche et formation	1		C
Magasiniers	1		C
Sous-bibliothécaire	1		C
Assistant service social		1	
Contractuels techniques, ouvriers de service ou de santé de catégorie C	40	35	C

Administration centrale, établissements, services déconcentrés :

CORPS	HOMMES	FEMMES	CATÉGORIE
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de la jeunesse	26	25	A
Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse	287	295	A
Chargés d'éducation populaire et de jeunesse	18	10	A
Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs (secteur jeunesse)	1	3	A
Contractuels jeunesse de catégorie A	2	4	A
Contractuels jeunesse de catégorie B		2	B
Contractuels jeunesse de catégorie C		2	C
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs des sports	120	18	A
Professeurs de sport	1 804	472	A
Enseignants éducation nationale	23	9	A
Cadres supérieurs techniques ou scientifiques de l'INSEP	34	26	A
Chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive	42	11	A
Conseillers principaux d'éducation	2		A

Conseillers techniques et pédagogiques de la jeunesse, des sports et des loisirs (secteur sport)	6	5	A
Personnels sur contrats préparation olympique ou contrats haut niveau	357	38	A
Contractuels sport de catégorie A	89	21	A
Contractuels sport de catégorie B	46	1	B
Contractuels sport de catégorie C	2	2	C
Total	4 032	3 051	

PERSONNELS RELEVANT DU TITRE III

Ecole nationale d'équitation :

CORPS	HOMMES	FEMMES	CATÉGORIE
Directeur	1		A
Directeur adjoint	1		A
Conseillers d'administration scolaire et universitaire	1		A
Contractuels administratifs de catégorie A	1	3	A
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire	1	1	B
Contractuels administratifs de catégorie B		6	B
Adjointes administratifs	2	8	C
Maîtres ouvriers	4		C
Ouvriers professionnels	5		C
Ouvriers d'entretien et d'accueil	7	1	C
Contractuels techniques, ouvriers, de service ou de santé de catégorie C	9		C
Techniciens recherche et formation	1		B
Contractuels recherche et formation de catégorie B	1		B
Adjointes techniques recherche et formation	5		C
Agents techniques recherche et formation	41	9	C
Contractuels recherche et formation de catégorie C	13	3	C
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs des sports	2		A

Professeurs de sport	12		A
Contractuels sport catégorie A	14	3	A
Vétérinaires	1	1	A
Total	122	35	

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire :

CORPS	HOMMES	FEMMES	CATÉGORIE
Directeur adjoint d'établissement	1		A
Chef de département		1	A
Conseillers d'administration scolaire et universitaire	1		A
Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur		2	A
Bibliothécaire		1	A
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire		6	B
Adjointes administratifs	4	13	C
Contractuels administratifs de catégorie C	2	1	C
Maîtres-ouvriers		2	C
Ouvriers d'entretien et d'accueil	6	11	C
Ouvriers professionnels	9		C
Contractuels techniques, ouvriers, de service ou de santé de catégorie C	1		C
Conseillers techniques et pédagogiques supérieurs de la jeunesse	1	1	A
Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse	3	2	A
Contractuels jeunesse de catégorie A	9	4	A
Contractuels jeunesse de catégorie B		1	B
Total	37	45	
Total général	4 191	3 131	7 322
Pourcentage	57,24	42,76	100,00

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115527

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 202

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3619